

LES 10 ENGAGEMENTS DES MEMBRES DE LA CLDR

Participer aux réunions de la Commission et prévenir prioritairement la FRW (084/21.98.60) ou un autre membre de la CLDR, si je ne sais être présent. Je m'engage également à être ponctuel.

Permettre un débat démocratique où la parole de chacun est écoutée et respectée.

Relayer en réunion les intérêts, avis ou préoccupations d'un ou plusieurs groupes de citoyens, d'un village, d'une profession, etc. Je m'engage à être le porte-parole de ce groupe (ne pas parler en mon nom propre) et ainsi permettre à la CLDR d'être représentative de l'ensemble des habitants de la commune de Rendeux (*rôle de relais de la population*).

Informar la population des discussions, des projets et du travail de la Commission Locale de Développement Rural (*rôle de relais vers la population*).

Défendre la place et l'intérêt du travail avec les habitants tout au long de l'Opération de Développement Rural. Dans ce contexte, je m'engage à motiver les habitants de la commune à participer aux groupes de travail ou autres réunions citoyennes.

Participer aux réunions de groupes de travail auxquels je me suis engagé et faire un retour objectif en CLDR des débats qui y sont menés.

Manifester un besoin d'information (*présentation, visite de terrain, discussion, débat...*) me permettant d'avoir une bonne perception des enjeux de la commune et des besoins de la collectivité. Et ce, afin de mener à bien les missions qui m'incombent, notamment celle d'assurer mon rôle d'avis auprès du pouvoir communal.

Me retirer si je n'ai plus l'envie ou le temps de participer, afin de laisser place à quelqu'un d'autre et permettre à un maximum d'habitants d'être représentés aux réunions.

Être respectueux de mon droit de vote en faisant toujours prédominer l'intérêt collectif. Je dois toujours avoir à l'esprit que la CLDR travaille pour l'ensemble de la population et non pour le seul intérêt de ses membres. Effectifs et suppléants ont le même poids au sein de la Commission (la distinction entre les deux est une exigence du décret).

Exprimer mes suggestions/contentements/reproches de manière constructive et respectueuse ; et ce, tant sur le fonctionnement de la Commission que sur les points et projets qui y sont traités.